

ASSISES REGIONALES DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Samedi 18 juin 2005 à Lorient

Atelier n° 3 : les outils de la participation et de la concertation en Bretagne

Les outils à mettre en place pour développer les échanges entre les acteurs bretons de la solidarité internationale

* * *

Éléments de problématique

La concertation régionale est un objectif partagé qui prend une importance particulière dans une région aussi mobilisée que la Bretagne en faveur de la solidarité internationale. Cependant, le constat peut souvent être fait d'un manque d'informations et de communication, que ce soit au sein des familles d'acteurs (associations, collectivités...), entre les groupes d'acteurs ou entre porteurs de projets intervenant sur un même secteur géographique ou une même thématique.

Les préconisations devront être de mise en œuvre facile et rapide. Elles devront en outre permettre une réelle participation de toutes les familles d'acteurs de la solidarité internationale en Bretagne, y compris les établissements scolaires et d'enseignement technique, professionnel et/ou supérieur, le monde du travail et des entreprises, les établissements hospitaliers, etc...

* * *

Participants

Animateur : Jean-Jacques BIZIEN, Vice-Président du Conseil général des Côtes d'Armor chargé des Solidarités

Rapporteurs : Collectivités Bretonnes pour la Coopération Internationale (C.B.C.I.) et Coordination des Associations de Solidarité Internationale de Bretagne (C.A.S.I. -Bretagne)

Témoins :

- Département des Côtes d'Armor sur le Conseil Départemental de la Coopération Internationale (C.D.C.I.22), initiative de coordination des acteurs de la solidarité internationale à l'échelon départemental
- Collectivités Bretonnes pour la Coopération Internationale (C.B.C.I.)
- Coordination des Associations de Solidarité Internationale (C.A.S.I.) - Bretagne

* * *

COMPTE-RENDU

Jean-Jacques BIZIEN rappelle la problématique : la Bretagne est une région caractérisée par un foisonnement d'associations de solidarité internationale avec de multiples acteurs. Que ceux-ci puissent s'informer et se concerter est un souci du Conseil régional comme des Conseils généraux.

Il présente ensuite le *Conseil Départemental de la Coopération Internationale* (CDCI), mis en place par le Conseil général des Côtes d'Armor pour qu'il y ait plus de relations entre les acteurs de solidarité internationale du département, et par là même entre élus et citoyens. C'est un lieu collectif d'échanges, de concertation et de propositions où sont représentés élus, associations, établissements d'enseignement, de santé...

Il permet :

- Une information réciproque sur le sens de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale.
- La mise en place de formations (par exemple sur les Droits économiques, sociaux et culturels).
- Une réflexion plus pragmatique autour de la politique de coopération décentralisée et d'appui aux initiatives internationales des costarmoriciens (ex : les critères d'attribution des subventions aux associations).
- Une démarche d'évaluation pour apprendre à se remettre en question et à se repositionner

Un projet de Maison de la Solidarité Internationale et des Droits humains avait été proposé dans le programme de la majorité lors des dernières cantonales, le CDCI n'a pas souhaité retenir cette proposition dans l'immédiat.

* * *

Jacques FAUCHEUX, Président de C.B.C.I., rappelle que chaque collectivité territoriale peut engager des partenariats de coopération décentralisée. Or très peu s'impliquent. Face à ce constat, une vingtaine d'élus ont formé, il y a deux ans, une Coordination pour que ces collectivités aient une meilleure connaissance des actions menées. Lui-même a pris la présidence de cette coordination en janvier 2005.

Il s'agit maintenant de :

- Sensibiliser les collectivités, notamment au niveau des communes et communautés de communes, pour rechercher synergie et cohérence, en donnant des possibilités de s'associer entre communes ou entre communes et associations.
- Mettre en place des formations pour éviter de renouveler les erreurs déjà commises.
- Tendre vers un réseau régional.

* * *

Serge BONNAL, Président de la CASI- Bretagne se réjouit qu'un atelier porte sur la concertation entre acteurs de la solidarité internationale en Bretagne. En effet, la CASI, dans sa Charte, s'est donnée comme objectifs d'« échanger opinions et pratiques avec les autres acteurs de la coopération internationale » et de « contribuer à la connaissance des acteurs et des pratiques de solidarité internationale en Bretagne ».

Pour le recensement des acteurs de la solidarité internationale en Bretagne, la CASI travaille avec les quatre centres RITIMO bretons pour alimenter et mettre à jour la base de données régionale consultable en ligne. Ce travail s'inscrit dans un recensement national confié à RITIMO par la Commission coopération

Développement. L'enjeu est ici de mettre en place en région et au niveau national des bases qui soient compatibles et qui soient multi-acteurs (collectivités, associations, entreprises, monde de la santé et de l'enseignement, OSIM..). Les Régions Ile de France, Franche comté, Auvergne ont opté pour les outils proposés par RITIMO.

Mais aujourd'hui cette concertation régionale entre acteurs de la solidarité et de la coopération internationales ne concerne pas seulement les actions menées en dehors de la Bretagne : nous devons aussi nous concerter pour répondre aux attentes de nos partenaires du Sud et de l'Est .

Lors de la session des 19 et 20 janvier, le Conseil Economique et Social Régional (CESR) de Bretagne adoptait à l'unanimité une **Communication** où il est dit notamment que *"bon nombre de pays et de mouvements sociaux du Sud attendent aujourd'hui autre chose qu'une poursuite de l'aide traditionnelle. Ils interpellent avec force les sociétés du Nord pour qu'elles remettent en cause certaines politiques et certaines pratiques"*.

Cela passe, là où nous vivons, par des pratiques alternatives de consommation ; le commerce équitable, en particulier, a pour but de substituer à l'aide une rémunération plus juste. Ici, tous les acteurs de la solidarité internationale peuvent l'encourager dans leur structure.

Cette concertation est à faire également **au niveau de l'éducation au développement et à la solidarité internationale** : elle est portée par une pédagogie qui contribue à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de construire un monde plus juste et solidaire ; elle fait donc partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté.

* * *

Les attentes de l'Atelier 3

Les interventions de la salle permettent de préciser ces attentes, autour de trois axes :

- 1 - Comment coordonner les actions de solidarité internationale et de coopération décentralisée ?
- 2 - Quelles formations, sensibilisations, éducation au développement et à la solidarité internationale peut-on mettre en place ?
- 3 - Quelle concertation peut être envisagée ici avec les migrants ?

1 - Le recensement des acteurs a son utilité et ses limites :

- a) Son utilité est la recherche de cohérence et de synergie dans l'action sur le terrain.
- b) Il permet donc mais ne remplace pas cette action ensemble autour d'un projet multi-acteurs bien identifié : on élabore ensemble une stratégie et on se retrouve ensemble pour évaluer (exemple du REPTA /Réseau Education Pour Tous en Afrique).
- c) Une demande d'interactivité s'est manifestée (recevoir/donner). Cela concerne la mutualisation des moyens, l'organisation, la pertinence des choix.... Mais le contact avec le partenaire, la prise en compte de ses besoins, l'enrichissement mutuel dans des moments partagés ont aussi besoin de s'exprimer, de même que les motivations des concepteurs de « projets ».
- d) Comment faire dialoguer ensemble des acteurs organisés ? Le CESR a longtemps été ce lieu. On pourrait maintenant envisager une préparation de la concertation par collèges des différents acteurs de la solidarité et de la coopération internationales (SCI) : élus, associations, enseignement, santé, entreprises.

- e) Le recensement concerne aussi les associations de migrants, à la recherche souvent de partenaires pour agir dans leur pays d'origine qui n'est pas forcément privilégié par la SCI.
- f) La question de l'ouverture du recensement des acteurs à la Loire Atlantique est posée ainsi que la possibilité de faire entrer Ingalan dans le recensement (au moins des entreprises).

2 – Des attentes apparaissent clairement pour ce qui est des formations :

- Formation des bénévoles : en ce qui concerne le montage de projets, les attentes portent surtout sur des micro-projets, avec des objectifs à définir en lien avec des gens du pays concerné, pour qu'ils s'approprient le « projet ». En ce domaine, il est à signaler l'existence, à Rennes, d'un DESS *évaluation de projets*. De plus, ne pourrait-on pas reproduire en région ce qui existe au niveau national : la participation du MAE à 80 % à la formation au montage de projet ?
- Certains points demandent un approfondissement : l'évaluation provoque des crispations car elle est ressentie plus comme un jugement sur ce qui a été fait plutôt que comme un moyen de se repositionner dans sa démarche.

De plus elle n'est pas seulement matérielle :

- Il est proposé d'utiliser la grille des droits économiques sociaux et culturels (DESC)
- Il faut faire attention aux problèmes que peut créer la concentration du soutien aux projets en certains lieux privilégiés (exemple : au Niger 38 % sur AGADES, et 40 % sur NIAMEY).
- La richesse de la rencontre entre personnes de cultures différentes, avec la stimulation de la solidarité qu'elle entraîne est difficilement évaluable.
- Comment organiser des formations : par pays (ou groupes de pays), par thèmes, ou en alternance ?
- la sensibilisation de la population de même que l'éducation au développement et à la solidarité internationale restent des préoccupations limitées à certaines associations, certains élus, certains établissements scolaires : une réflexion commune à tous les acteurs concernés est à mettre en place.

3 – Quelle concertation ici avec les migrants ?

- La question des migrations fait partie de la Solidarité internationale. Il conviendrait de mettre en place de manière concertée un soutien aux demandeurs d'asile. Peu de communes sont engagées dans leur accueil.
- Il faut aussi créer des outils pour, qu'en lien avec la SCI, la présence de migrants soit valorisée.
- Ils ont souvent un niveau d'études et une expérience professionnelle qui ne sont pas prises en compte.
- Ils sont des témoins privilégiés de la situation dans leurs pays d'origine.
- Leur présence permettrait d'envisager de fonder, en Bretagne même, les relations humaines et la créativité sur le respect de la diversité culturelle.
- Ils ont, dans leur culture, un rapport différent du nôtre à la nature, aux autres et au temps ; par suite, ils peuvent **nous aider à évaluer notre société** et notre développement pour les remettre en cause et nous repositionner en tant que personnes enrichies à travers les rencontres. C'est un apport fondamental de la SCI à notre région.

Conclusion

La création d'outils de participation et de concertation est une préoccupation commune à CBCI et à la CASI-Bretagne. Dans les domaines du recensement des acteurs comme de l'organisation de formations, la CASI-Bretagne a une expérience de plusieurs années dont elle est disposée à faire profiter d'autres acteurs.

Cependant les attentes des participants montrent que doivent être pris en compte :

- un désir d'interactivité et d'écoute qui concerne aussi nos partenaires du Sud, surtout lorsqu'en tant que migrants, ils sont présents dans notre Région
- l'organisation des formations

Pour mettre en place ces outils, des propositions ont été faites, comme la création de groupes de travail à partir des attentes exprimées, composés de membres de différents collèges d'acteurs. CBCI et la CASI-Bretagne pourraient en mettre en place en septembre 2005 et établir un calendrier. L'objectif est de préparer de nouvelles Assises de la SCI pour créer des outils opérationnels. Ces groupes travailleraient à partir des attentes exprimées lors des Assises de juin 2005, au-delà même de l'atelier n°3.

Les comptes-rendus des ateliers n°1 et n°2 en plénière montrent que déjà deux ateliers, au moins, se retrouvent à la fois sur la nécessité d'organiser des formations et sur la prise en compte de la relation culturelle, y compris avec les migrants ici.

Par ailleurs, trois constats sont apparus qui impliquent une concertation entre acteurs, mais n'ont pu être approfondis lors de ces Assises :

- La nécessité d'une réflexion concentrée sur l'attribution des subventions
- L'organisation de la sensibilisation
- La nécessité de prendre en compte, comme cela a été dit au cours des deux tables rondes, des questions fondamentales : Quelle citoyenneté aujourd'hui ? Quel monde voulons-nous construire ?

Cela entraîne des choix éducatifs à tous les niveaux, non seulement en établissements scolaires (cf. Instructions pédagogiques du Ministre de l'Education Nationale chaque année) mais aussi dans les activités post-scolaires et extra-scolaires, dans l'éducation populaire, dans la formation des élus et des personnels des collectivités territoriales, dans la formation professionnelle. La concertation déborde ici les acteurs de la solidarité internationale et concerne tous les acteurs et services de l'Etat impliqués dans l'éducation à la citoyenneté.